



EU SMEs and subcontracting

Rapport de synthèse

Octobre 2009



Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier de la Commission des Communautés Européennes, au titre du programme-cadre en faveur de la Compétitivité et de l'Innovation (CIP) 2007-2013.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles du consultant et ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission.

L'étude a été réalisée par EIM Business & Policy Research (Pays-Bas) et Ikei Research and Consultancy (Espagne) en coopération avec les partenaires locaux du réseau européen pour la recherche sociale et économique (ENSR). Elle a été effectuée au titre du contrat-cadre entr/2007/040-1 prévoyant la réalisation d'études économiques en soutien des politiques PME.

EIM Business & Policy Research et Ikei Research and Consultancy ne peuvent être tenus responsables des décisions prises par la Commission européenne, ou par toute autre partie, sur la base de l'information contenue dans ce rapport.

EIM Business & Policy Research
P.O. Box 7001
2701 AA Zoetermeer, The Netherlands
Phone +31 79 3430200; Fax +31 79 3430203
Website: www.eim.nl
EIM office in Brussels: 5, Rue Archimède, Box 4, 1000 Brussels
Phone +32 2 5100884, Fax +32 2 5100885; rvh@eim.nl

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Ce rapport traite des PME intervenant comme sous-traitants dans l'Union Européenne. Dans l'étude, la définition de la sous-traitance est la suivante : il y a sous-traitance quand une entreprise (le donneur d'ordres) établit un contrat avec une autre entreprise (le sous-traitant) pour un cycle de production donné, un ou plusieurs aspects de la conception de la production, du processus de fabrication, de la construction ou de l'entretien.

Le rapport fournit une vue d'ensemble des informations qualitatives et quantitatives disponibles sur le phénomène de la sous-traitance en général. En outre, les pratiques de sous-traitance ont été étudiées dans trois secteurs : le secteur automobile, la construction navale et l'équipement marin, et le secteur de la construction.

Le rapport présente les raisons à l'origine des pratiques de sous-traitance ainsi que les dernières tendances, les possibilités, les avantages et les difficultés rencontrées par les PME découlant de leur participation aux activités de sous-traitance, et les principaux défis auxquels les PME sous-traitantes sont confrontées. L'analyse du rapport est fondée sur l'examen d'une revue de la littérature, sur des entretiens avec des experts et sur une enquête auprès d'un échantillon représentatif de PME dans les 27 États membres de l'UE.

Les principaux résultats de l'étude sont les suivants :

- En 2009 environ 3,7 millions de PME dans l'Union Européenne sont engagées comme sous-traitants. Elles représentent 17% de l'ensemble des PME en UE.
- Les PME sous-traitantes sont relativement plus nombreuses dans les 12 nouveaux États membres que dans les 15 anciens États membres.
- Près de 54% des PME sous-traitantes de l'UE à 27 combinent leur rôle de sous-traitant avec un rôle de donneur d'ordre.
- Environ 7% de l'ensemble des PME européennes sont impliquées dans des pratiques de sous-traitance internationale, et 3% d'autres projettent de s'impliquer dans la sous-traitance internationale dans les trois prochaines années.
- La plupart des PME européennes sous-traitantes (90%) travaillent avec des entreprises clientes situées dans leur propre pays. Environ 26% ont (également) des clients dans d'autres pays de l'Union Européenne et des pays de l'Espace Economique Européen, alors que seulement 11% travaillent (également) pour des clients de pays tiers.
- L'hétérogénéité des PME sous-traitantes est grande, en fonction de leur rôle et leur position dans la chaîne de production, de leurs différents degrés d'asymétrie de pouvoir vis-à-vis des donneurs d'ordres, de la complexité du produit/service fourni ou du secteur dans lequel ils opèrent.
- Les PME peuvent profiter de leur participation en tant que sous-traitant de différentes manières : une expansion des opportunités commerciales, un accès indirect à des marchés plus vastes, un accès à des connaissances externes et un transfert de technologie en provenance des principaux donneurs d'ordres, un meilleur usage de capacités installées, et des avantages financiers.
- Tous les secteurs dans lesquels les sous-traitants interviennent souffrent de la crise financière et économique actuelle. En outre, dans le secteur automobile, des évolutions structurelles sont également enjeu : il existe une nette surcapacité dans l'industrie qui aura un impact à tous les niveaux de la sous-traitance.
- La sous-traitance a connu depuis le milieu des années 1990 un certain nombre d'évolutions significatives. Ces évolutions comprennent, entre autres, un rôle croissant des fournisseurs dans la *chaîne de valeur* une réduction du nombre de fournisseurs directs et l'intégration entre les fournisseurs eux-mêmes, une tendance croissante à l'internationalisation et la globalisation des chaînes de production, une importance croissante

de la proximité géographique des sous-traitants autour du donneur d'ordre, un recours accru aux outils électroniques dans la sous-traitance, et une augmentation de la pression que les entrepreneurs exercent sur leurs sous-traitants.

- La croissance du phénomène de sous-traitance devrait se poursuivre : la part de la valeur de la production totale sous-traitée aux fournisseurs augmentera à nouveau. Le nombre de sous-traitants dans les nouveaux États membres devrait probablement poursuivre sa croissance dans les prochaines années. Dans les anciens États membres le nombre de sous-traitants pourrait se stabiliser ou décroître, en fonction de la croissance économique.

Les principaux problèmes et défis identifiés pour les PME sous-traitantes sont :

- Les asymétries de pouvoir existant dans la relation de sous-traitance entre client-fournisseur ;
- Une dépendance trop forte à l'égard du(des) donneur(s) d'ordre ;
- Un manque de moyens financiers et de ressources en capital humain pour se maintenir ou devenir un sous-traitant incontournable ;
- Le développement d'innovations de productions et de processus nécessaires pour faire face aux exigences des donneurs d'ordre ;
- Des difficultés à concurrencer les pays à faibles coûts. Cela vaut aussi bien pour les pays d'Europe occidentale à l'égard des nouveaux États membres que pour les pays de l'UE en général à l'égard de l'Asie ;
- Des retards de paiements ;
- L'impact de la crise financière et économique actuelle, qui a eu des conséquences directes et sévères pour de nombreux sous-traitants, dans tous les secteurs. En particulier, les secteurs automobile et de la construction semblent particulièrement touchés. Cela aura des effets très graves sur les principaux sous-traitants (et donc sur le deuxième et le troisième niveau de sous-traitance) si le donneur d'ordre principal au sommet de l'organisation s'effondre. Il est peu probable que ces sous-traitants seront en mesure de trouver suffisamment d'autres marchés pour leurs produits. Mais les secteurs sous-traitants encore relativement sains sont également confrontés à des problèmes, comme le fait que leurs clients ont tendance à différer leurs paiements et que les crédits bancaires sont très difficiles à obtenir.

Le rapport fournit une série de pistes et de moyens pour les PME pour aborder les problèmes et les défis, par exemple :

- L'accroissement de l'utilisation des TIC dans l'ensemble des processus commerciaux ;
- La coopération avec des acteurs complémentaires afin d'offrir une combinaison produit / service ;
- La liaison avec des universités et autres centres et pôles de compétitivité afin d'avoir accès à des connaissances externes ;
- Essayer de concurrencer les pays à faibles coûts sur la qualité et l'offre de service ;
- La construction de relations longues avec les principaux donneurs d'ordre, incluant l'obtention d'un soutien financier de leur part (par exemple pour développer des innovations) ce qui peut améliorer l'accès au crédit ;
- Être impliqué à un stade précoce dans la conception et les processus de développement du donneur d'ordre principal.